Une multiplicité d'approches du rural dans les politiques publiques ciblant ces territoires

Brigitte BACCAÏNI

Commission territoires du CNIS – 16 octobre 2019





Quelques dispositifs et rapports récents ciblant le rural

- Contrats de ruralité (2016)
- Contrats spécifiques (Plan pour la Creuse, Pacte Ardennes, etc.)
- Zones de Revitalisation Rurale ZRR (réforme 2017)
- Assises de la ruralité (2014-2015)
- Rapport du sénateur Bertrand sur l'Hyper-ruralité (2014)
- Mission flash de l'Assemblée nationale sur l'équilibre entre territoires urbains et ruraux (2019)
- Mission et Agenda rural 2019





Les contrats de ruralité

Mis en place par la circulaire du 23 juin 2016 => 485 conclus au 01/01/19

Conclus entre l'Etat et les présidents de PETR ou d'EPCI

Objectifs : coordonner les moyens financiers et organiser les actions à conduire en termes d'accessibilité aux services et aux soins, de redynamisation, de mobilité, de transition écologique...

Quelle approche du rural?

Aucun critère « objectif » de ruralité (une 20^{aine} de contrats sont signés avec des communautés d'agglomération, les opérations financées concernant alors leurs franges rurales)

Mais : opérations majoritairement financées par DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

=> Communes éligibles à la DETR :

- Pop < 2 000 hab (3 500 en Outre-Mer)
- Pop > 2 000 hab et potentiel financier par hab < à 1,3 fois celui de communes de 2 000
 20 000 hab
- EPCI < 50 000 hab ne comptant pas de commune > 15 000 hab





Les contrats spécifiques (Plan pour la Creuse, Pacte Ardennes...)

Reposent sur une méthodologie du CGET (Observatoire des territoires), qui s'appuie sur 3 critères :

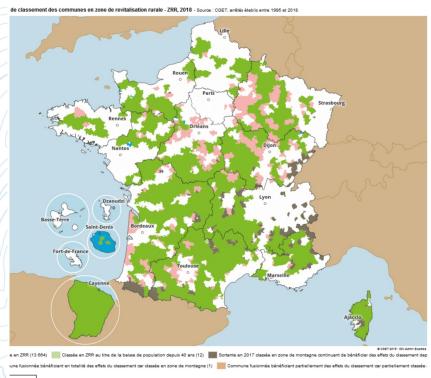
- Taux de croissance annuel moyen de la population
- Taux de croissance annuel moyen de l'emploi
- Ressources économiques des ménages (part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages)
- ⇒ Identification d'environ 15 départements en difficulté

(cette catégorisation repose sur une note interne, non rendue publique)





Les zones de revitalisation rurale (ZRR)



Territoires ruraux qui bénéficient de mesures d'exonérations fiscales, d'exonérations de charges sociales, de majoration de dotations...

Réforme de 2015-2017 : simplification des critères

- Echelon inter-communal
- Densité de pop < médiane des densités par EPCI
- Revenu fiscal médian par UC < médiane des revenus fiscaux médians par UC

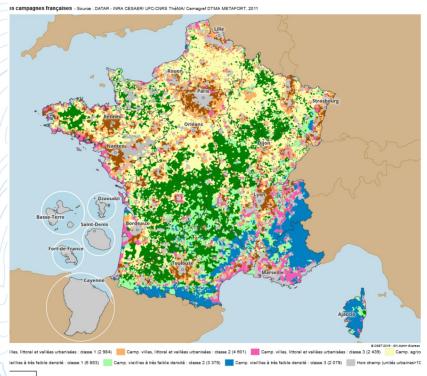
Communes précédemment ZRR et qui ne le sont plus bénéficient des effets du classement en ZRR jusqu'au 30/06/20







Les assises de la ruralité



Lancées en septembre 2014 et clôturées en mars 2015

⇒ Plan d'actions précis

Quelle approche du rural?

 Définition issue de la « Typologie des campagnes françaises » (Datar / Inra 2011)

=> les « campagnes » sont toutes les communes hors des unités urbaines de 10 000 emplois ou plus (soit 40% de la population sur 93% du territoire métropolitain)

Objectif de cette typologie : montrer la diversité des espaces ruraux.

Mais s'appuie au départ sur une définition arbitraire de ce que sont les « campagnes » (incluant le périurbain)





Rapport du sénateur Bertrand sur l'Hyper-ruralité



Mission confiée par le Premier Ministre en février 2014

Objectifs: évaluer les dispositifs existants d'aide au développement, applicable aux territoires hyper-ruraux; proposer des évolutions de ces dispositifs et des mesures nouvelles en faveur du développement de ces territoires.

Quelle approche du rural?

 Etablie à partir de la « Typologie des campagnes françaises » (Datar / Inra 2011)

(classe 3 – campagne vieillie à très faible densité)

- + prise en compte de l'accessibilité des services à la population.
- Hyper-ruralité = faible densité, vieillissement de la pop, enclavement, faibles ressources financières, manque d'équipements et de services, éloignement...

250 bassins de vie hyper-ruraux ainsi identifiés





Mission « flash » sur l'équilibre des territoires ruraux et urbains

Rapport parlementaire remis en avril 2019

Plaide pour un « rééquilibrage conceptuel » de la notion de ruralité Insiste sur la diversité des territoires ruraux et urbains et sur l'importance de leurs déséquilibres internes.

Quelle approche du rural?

 Les travaux de la mission s'appuient finalement aussi sur la « Typologie des campagnes françaises » (Datar / Inra 2011)





Mission Agenda rural

Résolution votée le 3 octobre 2018 par le Parlement européen en faveur de l'adoption d'une politique spécifique à destination des territoires ruraux de l'Union.

⇒ l'Agenda rural européen (mais aucun outil mis en place à l'échelle européenne)

Plusieurs associations ont donc proposé au gouvernement de mettre en œuvre un Agenda Rural Français (déclinaison de l'Agenda européen).

Objectifs : proposer des mesures afin de mieux prendre en compte les territoires ruraux dans les politiques publiques ; s'appuyer sur les ressources et potentialités de ces territoires comme levier de développement.

Rapport remis en juillet 2019

Quelle approche du rural?

Aucune définition préconisée dans le rapport.

Il met en avant les trois définitions souvent mobilisées (grille de densité ; ZAU ; typologie des campagnes) + travaux du CGET (croisement densité et lien à la ville)

Mesures 1 et 2 du rapport :

- Travailler avec l'Insee à une nouvelle définition du rural
- Définir une géographie rurale prioritaire





Nécessité d'une approche commune et consensuelle

Mise en place (printemps 2019) d'un groupe de travail Insee + Inra + CGET afin de travailler sur une approche simple et consensuelle des espaces ruraux.

En lien avec refonte du ZAU (qui ne devrait donc pas être utilisé pour définir le rural)

Principes:

- Prendre en compte la faible densité (= éloignement entre les individus)
- Prendre en compte l'enclavement (= faibles possibilités d'interactions avec les pôles où sont localisés emplois et services)

Critères envisagés :

- Grille de densité de l'Insee
- Distance à un pôle => quels pôles ? quelle type de distance ?

Suite des travaux :

- Tests
- Consultation d'autres acteurs (associations d'élus, SSM, DR Insee...)
- Finalisation en 2020 et dossier dans « La France et ses territoires » (2021)



